



CAISSE D'ÉCONOMIE STRATHCONA

COMMUNIQUÉ



Printemps 2005

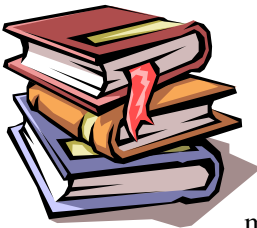
AGA EN AVRIL

L'assemblée générale annuelle de la Caisse d'économie Strathcona se tiendra sous peu. Les vérificateurs ont presque fini leur travail et ne vont pas tarder à remettre leur rapport au conseil d'administration qui, à son tour, le soumettra aux membres lors de l'AGA.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le mardi 19 avril 2005, comme d'habitude dans les locaux de l'Association provinciale des enseignants du Québec, au 17035, boulevard Brunswick à Kirkland, à compter de 16h30.

À l'ordre du jour plusieurs rapports sur les activités de notre caisse au cours de l'année écoulée, en particulier le rapport de notre président, David Oram, ainsi que les rapports des vérificateurs. Tous nos membres sont cordialement invités à cette assemblée, qui leur offre l'occasion de participer à la gestion de la caisse dont ils sont les propriétaires. C'est aussi une excellente occasion de renouer avec des amis de longue date et de s'en faire de nouveaux. Ne manquez pas de nous réserver cette soirée.

PRÊTS : DERNIÈRES NOUVELLES



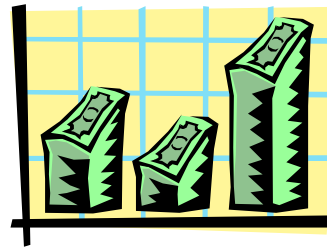
PRÊTS ÉTUDIANTS

Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier communiqué, la Caisse d'économie Strathcona est maintenant en mesure d'offrir des prêts étudiants à ses membres. Quiconque a droit à un prêt étudiant et est membre de la caisse (ou membre associé à titre d'enfant ou de conjoint du membre) peut recevoir un prêt étudiant de notre caisse. De même, tout membre qui bénéficie déjà d'un prêt étudiant auprès d'une autre institution financière peut le transférer à notre caisse d'économie.

En d'autres termes, tout membre peut ajouter un prêt étudiant à son compte à la Caisse d'économie Strathcona et bénéficier du service amical et professionnel qu'il est en droit d'attendre de notre personnel. Qui plus est, il bénéficiera d'un taux des plus concurrentiels : notre intérêt variable est fixé au taux préférentiel Desjardins moins 0,50 %.

Si un membre de votre famille a fait une demande de prêt étudiant du Québec ou en a déjà reçu un et aimerait le transférer à la Caisse d'économie Strathcona, appelez sans tarder l'une de nos succursales pour de plus amples renseignements. Et si vous connaissez quelqu'un qui est en train de rembourser son prêt étudiant, parlez-lui de la Caisse d'économie Strathcona.

PRÊTS REÉR



La date limite pour contribuer à un REÉR pour l'année 2004 était le 1^{er} mars. Ce qui veut dire qu'il est maintenant temps de penser à contribuer pour l'année fiscale 2005 ! Tous les spécialistes s'accordent

pour dire que plus on contribue tôt dans l'année fiscale plus son investissement rapporte d'intérêt. Le montant de la contribution déductible ne change pas, mais l'intérêt sur le capital s'accumule pendant plus longtemps.

Si vous désirez bénéficier de cet avantage, appelez votre caisse dès aujourd'hui : nous pouvons transférer vos fonds de votre compte d'épargne ou courant à votre REÉR sans délai.

Si vous ne disposez pas en ce moment de fonds suffisants, vous pouvez obtenir un prêt REÉR spécial qui vous permettra de verser votre contribution dès aujourd'hui. Le taux actuellement en vigueur sur les prêts REÉR n'est que de 4,75 % pour une durée d'un an, pendant lequel les fonds doivent rester dans votre compte REÉR à la caisse d'économie.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

N'oubliez pas qu'il est encore avantageux de contracter un emprunt hypothécaire auprès de la caisse d'économie : nos taux sont des plus concurrentiels, comme vous le constaterez dans le tableau des taux en vigueur à la page 4.



NOUVELLES MARGES DE CRÉDIT

Vous avez maintenant accès à votre marge de crédit facilement et sans perte de temps. Comme nous l'annoncions dans notre communiqué précédent, votre caisse d'économie vous offre de nouveaux types de marge de crédit. Voici quelques précisions supplémentaires.

MARGE DE CRÉDIT CONVENTIONNELLE

La Caisse d'économie Strathcona offre depuis des années des marges de crédit à ses membres. Nos nouveaux services vous donnent une plus grande souplesse dans vos remboursements et, dans de nombreux cas, un taux d'intérêt inférieur à celui de notre marge de crédit traditionnelle. Le plafond de 5000 \$ a été aboli pour les marges de crédit et faire sa demande est plus simple que jamais.

. . . une marge de crédit est en fait un prêt personnel pré-approuvé

Une marge de crédit est en fait un prêt personnel pré-approuvé. Sous sa forme la plus simple, elle vous permet d'obtenir sur demande la totalité ou une partie des fonds disponibles, et de ne payer des intérêts que sur le montant emprunté.

La demande de marge de crédit est identique à celle d'un prêt personnel. Un membre de notre personnel vous aidera à remplir le formulaire, se chargera de vérifier votre solvabilité et effectuera les calculs afin de fixer le montant maximum auquel votre marge de crédit vous donnera droit. Cette demande peut se faire en personne à l'une de nos succursales ou par téléphone, auquel cas le contrat sera expédié par courrier postal au membre qui le retournera par la poste après signature. La demande initiale peut également se faire par courriel ou par télécopie.

Dès que la marge de crédit a été approuvée, le membre peut tirer des fonds à tout moment. La marge de crédit reste toujours disponible et fait l'objet d'une révision automatique tous les deux ans. Si la situation financière du membre change radicalement pendant les deux ans, le plafond peut être augmenté ou diminué, ou la marge peut même être abolie. La plupart du temps, le membre n'a pas besoin de participer au processus de révision.

Le membre peut choisir entre plusieurs plans de remboursement. L'emprunteur peut décider de transférer un montant fixe de son compte courant à

sa marge de crédit chaque mois ou avec chaque paie. Le transfert est alors affecté au remboursement de l'intérêt et d'une partie du capital. Ou le membre peut décider de ne payer chaque mois que l'intérêt dû et de rembourser le capital chaque fois que son budget le lui permet. La troisième option consiste à rembourser la marge de crédit au jour le jour en transférant le solde du compte courant à la marge de crédit, option qui s'appelle également protection contre les découverts.

Le taux d'intérêt varie selon le taux préférentiel Desjardins. Il s'élevait récemment à 6,75 %.

MARGE DE CRÉDIT SUR VALEUR DOMICILIAIRE

L'emprunt hypothécaire est à la marge de crédit sur valeur domiciliaire ce que le prêt personnel est à la marge de crédit traditionnelle. Elle vous permet d'emprunter des fonds garantis par votre avoir sans doute le plus important : votre maison.

La marge de crédit sur valeur domiciliaire vous permet d'emprunter à un taux d'intérêt avantageux des fonds importants garantis par la valeur de votre propriété. Il va de soi que le plafond pour ce genre de marge est plus élevé que pour la marge traditionnelle, car elle est fonction de la valeur de la propriété.

L'emprunt hypothécaire est à la marge de crédit sur valeur domiciliaire ce que le prêt personnel est à la marge de crédit traditionnelle.

Ce type de marge de crédit se rembourse de la même façon que la marge traditionnelle : on peut effectuer des paiements réguliers pour couvrir les intérêts et rembourser une partie du capital, ou ne rembourser chaque mois que l'intérêt.

Le taux d'intérêt pour ce type de marge de crédit est plus bas que pour la marge traditionnelle et varie selon le taux préférentiel Desjardins.

La marge de crédit sur valeur domiciliaire étant en fait un emprunt hypothécaire, elle doit être établie par un notaire (qui délivre également la quittance lorsque l'emprunt est remboursé) et ces frais sont à la charge de l'emprunteur.

Si l'une de ces marges de crédit vous intéresse, appelez votre succursale pour de plus amples renseignements.

LIMITER LES FRAIS D'UTILISATION

Il fut un temps où les banques à charte et autres institutions financières réalisaient leurs profits exclusivement sur la « marge », la différence entre le taux d'intérêt qu'elles versaient sur les dépôts et celui qu'elles imposaient sur les prêts. Mais un jour ces mêmes banques ont découvert qu'elles pouvaient augmenter radicalement leurs profits en imposant à leurs clients des frais pour chaque service qu'elles leur offraient. Et elles n'avaient pas tort ! Les banques canadiennes comptent au nombre des institutions les plus rentables au pays, amassant des milliards de profits pour leurs actionnaires.

La Caisse d'économie Strathcona n'est pas une banque et n'a donc pas l'obligation de satisfaire ses actionnaires en réalisant des bénéfiques records. Son but est de donner toute satisfaction à ses membres – qui en sont aussi les propriétaires – en leur offrant les meilleurs services possibles au plus bas coût possible.

Nous maintenons la marge la plus étroite possible et gardons nos frais d'utilisation au plus bas niveau possible. Et lorsque nous réalisons des profits, nous en ristournons le plus grand pourcentage possible à nos membres. Et lorsque le système dont nous faisons partie nous impose des frais d'utilisation, nous les répartissons le plus équitablement possible parmi tous nos membres.

C'est ainsi que nos frais d'utilisation sont couverts par un montant forfaitaire payé par chaque membre. Nous avons été récemment contraints d'augmenter ces frais forfaitaires à 2,50 \$ par mois et par numéro de compte pour nos membres de moins de 60 ans. Cette somme forfaitaire couvre presque tous les frais d'utilisation courants. Par exemple, elle couvre un nombre illimité de chèques tirés sur un compte courant, de transactions Interac effectuées à l'aide de la carte AccèsD Desjardins, de transactions effectuées à un GAB Desjardins et de transactions AccèsD (par Internet ou téléphone).

Cependant, certains frais ne sont pas couverts par le forfait. Par exemple les mandats et traites bancaires, les chèques sans provision, les dépôts de chèques en dollars américains dans un compte en dollars canadiens, de même que l'utilisation des GAB autres que Desjardins.

Au Québec, la loi stipule que, pour assurer la sécurité des membres et de leurs épargnes, les caisses d'économie doivent s'affilier à une fédération, en l'occurrence la Fédération Desjardins

pour la Caisse d'économie Strathcona. Du reste, la Fédération Desjardins est la seule de ce type dans la province.

Sans nier la protection qu'une affiliation à la fédération apporte aux caisses individuelles, force nous est de reconnaître que ladite fédération ne semble plus partager notre philosophie de coopération qui demeure notre raison d'être. La Fédération Desjardins nous impose des frais pour utiliser son système et s'attend à ce que nous les faisons passer à nos membres en y ajoutant un pourcentage substantiel pour maximiser nos profits.

Nous répartissons ces frais de façon égale, de sorte que chaque membre ne réalise pas le montant des frais que ses transactions occasionnent chaque mois à la caisse. Mais tout membre doit savoir que chaque fois qu'il utilise le système Desjardins, la caisse doit payer des frais. Pour l'instant, le montant mensuel forfaitaire de 2,50 \$ parvient à couvrir tous les frais, mais nous devons rester vigilants et prudents si nous ne voulons pas les voir augmenter.

Chaque membre doit connaître le prix de chaque service, non pour renoncer à ces services, mais pour y recourir à bon escient. Pour chaque transaction à un GAB, la caisse paie 13 cents. Ce n'est pas beaucoup, mais si un membre effectue trois retraits par semaine au lieu d'un seul pour un même montant total, les frais s'élèvent à près de 40 cents.

Le tableau ci-dessous vous indique le « prix de gros » que votre caisse paie à Desjardins pour certains services.

Transactions GAB	0,13 \$
AccèsD	0,13 \$
Chèques	0,08 \$
AccèsD par téléphone avec assistance	8,00 \$

Chaque transaction s'accompagne de frais. Les membres de la Caisse d'économie Strathcona se doivent donc d'utiliser les services offerts le plus judicieusement possible.

Utiliser AccèsD pour gérer ses comptes par ordinateur ou téléphone est un service excellent et peu onéreux, mais nous ne devons pas oublier que chaque transaction est assortie de frais. L'impression par ordinateur d'un relevé mensuel coûte 0,13 \$, ce qui veut dire que l'impression de 20 relevés absorbe la totalité des frais forfaitaires d'un membre !

EN L'ABSENCE DE TESTAMENT

Au Québec, nous avons le choix entre trois types de testaments. Qu'il soit olographe, devant témoin ou notarié, le testament assure que les dernières volontés du défunt sont respectées par son exécuteur testamentaire. Ces types de testaments sont tous valables, mais ils doivent être écrits et signés par le testateur : les dernières volontés exprimées oralement n'ont pas force de loi.

Il arrive fréquemment qu'une personne meure intestat (c'est-à-dire sans avoir laissé de testament). Dans ce cas, le code civil du Québec applique les mêmes dispositions testamentaires à chacun. L'État décide pour la personne qui n'a pas fait de testament comment ses biens seront répartis. Ces règles ne coïncident sans doute pas avec les attentes des héritiers. Voici quelques-unes de ces règles pour les cas de succession ab intestat :

HÉRITIERS	PART
Conjoint & descendants	1/3 2/3
Descendants seulement	Parts égales
Conjoint & parents	2/3 1/3
Conjoint & frères & sœurs	2/3 1/3

Il n'y a qu'une façon de s'assurer que ses biens seront répartis comme on le souhaite après sa mort : laisser un testament. Ce qui est facile. Au Québec, un testament olographe a force de loi, mais il doit être entièrement écrit et signé de la main du testateur (pas d'ordinateur ni de formulaire à compléter). Un testament notarié simplifie la tâche de l'exécuteur mais il nécessite l'intervention d'un notaire entraînant des frais qui varient de 150 \$ pour un testament simple à plus de 500 \$ pour un document incluant une fiducie testamentaire.

Dans la plupart des cas, la répartition des biens dans les cas de succession ab intestat ne correspond pas du tout aux désirs du testateur. Il est donc essentiel de laisser un testament. Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain communiqué.

Le communiqué de la Caisse d'économie Strathcona est publié périodiquement durant l'année et distribué aux membres de la caisse par la :

CAISSE D'ÉCONOMIE STRATHCONA

Succursale de Montréal :

1980, rue Sherbrooke Ouest, bureau 270
Montréal, QC, H3H 1E8
Téléphone : (514) 937-5515
Télécopieur : (514) 937-9073

Succursale de Kirkland :

17035, boulevard Brunswick, bureau 3
Kirkland, QC, H9H 5G6
Téléphone : (514) 426-5111
Télécopieur/banlieue : (514) 856-5703
Sans frais au Canada : 1-888-350-5111

Site Web : <http://www.strathconacu.com/>
Courriel : scu@qc.aira.com

TAUX EN VIGUEUR	
Dépôts :	
Épargne stable	0,75 %
Épargne Aînés	1,00 %
Compte en dollars américains	-.--
Dépôts à terme *	
6 mois	1,50 %
1 an	2,00 %
2 ans	2,50 %
3 ans	3,00 %
4 ans	3,40 %
5 ans	4,00 %
Prêts :	
Prêts personnels	9,75 %
Prêts de consolidation	12,75 %
Prêts REER (1 an maximum)	4,75 %
Prêts hypothécaires	
1 an (ouvert)	5,95 %
2 ans (fermé)	4,50 %
3 ans (fermé)	4,70 %
4 ans (fermé)	4,95 %
5 ans (fermé)	4,70 %
Marge de crédit	6,75 %
*2000 \$ minimum, taux sujet à changement sans préavis.	
Intérêt mensuel moins 0,25 %	